## Vous avez le droit d'appeler votre enfant M'jid mais pas Fañch ou Martí

écrit par Maxime | 13 septembre 2017

M'jid el Guerrab, l'homme armé d'un casque, est né à

Aurillac, selon wikipédia, de nationalité franco-marocaine.

Son prénom a donc été enregistré à l'état civil sans difficulté semble-t-il, dans les années 1980.

Nous apprenons pas la presse que les parents du petit Fañch, né en 2017, se heurtent à un refus d'enregistrement du prénom par l'état civil (donc l'Etat via le procureur de la République) à cause de la présence d'une lettre étrangère à l'alphabet français, le tilde, quoique le tilde soit bien connu des hispanisants mais aussi des habitués des langues bretonne, portugaise, et même française jusqu'au XIXème siècle.

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/prenoms-bretons-une-l
ongue-bataille-juridique-s-annonce 1942897.html

Un signe qui fait donc partie de la culture européenne si l'on veut, mais aussi française, et que l'on trouve d'ailleurs sur nos claviers d'ordinateur (alors que les signes arabes ne s'y trouvent naturellement pas).

Le tilde était déjà présent dans des manuscrits latins et byzantins grecs : <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Tilde">https://fr.wikipedia.org/wiki/Tilde</a> Les parents ont décidé de s'opposer à cette décision de l'Etat en justice.

Nous nageons en pleine hypocrisie semble-t-il dans ce contentieux : le tilde est interdit dans un prénom comme étant un signe étranger, alors que d'évidence, M'jid est la transcription d'un prénom étranger musulman.

http://www.pageshalal.fr/prenom-musulman/prenoms/Majid/index-f

## r.html

Finalement, si le jugement de première instance est confirmé, on verra interdire en France le tilde dans un prénom alors que les prénoms musulmans sont autorisés.

On mesure par cet exemple l'ampleur de la crise identitaire qui frappe la France. On nous bassine avec l'Europe, mais on ne sait plus, finalement, ce que c'est qu'être européen ou français, la notion de prénom français était inscrite dans la loi sur la francisation des prénoms, une loi que d'aucuns rêvent d'abroger…

Il est quand même très étonnant que l'Etat refuse ce prénom breton mais tolère les prénoms musulmans qui sont légion désormais, ainsi que tous les prénoms non traditionnels en France. Pourquoi faudrait-il donc faire table rase de notre passé et ouvrir grands les bras à des gens qui, plutôt que s'assimiler par acculturation française, ont emporté dans leurs bagages leur culture nationale dont les prénoms sont un élément ?

Je connais une famille polonaise arrivée en France dans les années 1950 ; dès la première génération, tous les enfants ont eu des prénoms français. Bien malin celui qui saurait deviner qu'ils sont finalement des immigrés du siècle passé (leurs filles étant mariées avec des Français paraissent françaises de souche).

Il y a une époque où, optimistes, les pouvoirs publics avaient consacré la possibilité de franciser son prénom, pensant que les nouveaux venus le feraient naturellement. C'était peu avant les chocs pétroliers (loi de 1972) et la politique Eurabia n'avait pas connu le développement qu'elle a eu ensuite.

Comme l'expose Anne Lauwaert, il y avait un certain optimisme à cette époque :

https://ripostelaique.com/en-1973-ils-ont-pense-petrole-sans-e
xaminer-lislam.html

« Ils ont pensé pétrole sans examiner l'islam », de même que nos Révolutionnaires ont toujours pensé droits de l'homme sans penser qu'un jour, l'islam serait en France.

http://resistancerepublicaine.com/2016/02/24/32806/

Une politique d'acculturation forcée aurait sans doute permis de mettre de l'ordre là-dedans. Mais puisque c'est le grand bazar maintenant, à quoi bon aller ennuyer quelques Bretons à propos du choix d'un prénom ?

C'est « la fiesta », que tout le monde en profite, l'auberge espagnole, ou española, avec ou sans tilde, comme bon vous semblera!